



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Le vingt trois mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Anthony LUCAS, M. Laurent HAMON

Procuration : M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET
M. Laurent HAMON à M. Anthony LE HIR

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE PALLEC

Objet : Vote des taux d'imposition 2023.

Madame Le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La commune dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2009. Pour mémoire les taux votés en 2022 sont les suivants :

- Foncier bâti : 35,17 %
- Foncier non bâti : 52,03 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2023 comme suit :

- Foncier bâti : 35.17 %
- Foncier non bâti : 52.03 %
- Taxe d'habitation : 12.08 %

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600107-20230324-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 24-03-2023

Publication le : 24-03-2023

Le Maire,



Pascale GILLET